



## APPEL À CONTRIBUTION

### Revue Afrique Durable 2030 – N° 10

#### « Économie circulaire en Afrique »

Madame, Monsieur,



Africa 21 lance un appel à contribution pour le 10<sup>ème</sup> numéro de sa revue scientifique sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) en Afrique, *Afrique durable 2030*. Cette publication thématique et biannuelle se veut une interface entre chercheurs et praticiens du Sud et du Nord. Les neuf premiers numéros qui ont porté notamment sur l'enjeu des données, la gouvernance des ODD, l'économie verte, l'agriculture, les migrations, les minorités, le changement climatique ou encore sur la question de la biodiversité, ont été diffusés à plus de 12'000 lecteurs et sur nos différents supports (site Internet et réseaux sociaux).

Il s'agit d'un public diversifié partageant un vif intérêt pour les problématiques africaines ; nous y trouvons aussi bien des fonctionnaires internationaux, que des diplomates, des responsables politiques, des chercheurs, des étudiants, des cadres d'ONG, de simples citoyens africains ou des membres de la diaspora africaine.

#### Thème sélectionné : « **Les enjeux et les perspectives de l'économie circulaire en Afrique** ».

La mondialisation contemporaine a consacré un modèle économique libéral reposant sur le principe de la linéarité qu'on peut résumer en la formule lapidaire du « Prendre – Fabriquer – Utiliser – Jeter ». Cela se traduit par un prélèvement sans limite et sans précaution des ressources et matières premières, et à l'autre bout un amoncellement toujours plus exponentiel de déchets, avec entre les deux, un gaspillage sans nom. Le résultat est le constat de base de la pensée du développement durable : une double fracture écologique et sociale notre modèle de développement. La fracture écologique recouvre le saccage de la planète par une économie de prédation tandis que la fracture sociale rend compte du creusement des inégalités entre groupes sociaux et entre les pays.





C'est pour répondre à cette double crise que sont pensés les nouveaux modèles économiques. D'abord l'économie du recyclage, de plus en plus en vogue, rompt la chaîne linéaire pour introduire le recyclage dans l'utilisation : Prendre – Fabriquer – Utiliser – Recycler – Jeter. Ensuite on est passé à une économie qui dessine autour du « utiliser », un véritable cercle vertueux : Réparer – Recycler – Fabriquer – Retourner – Réutiliser. C'est l'économie circulaire.

*« Selon l'ADEME, l'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus »<sup>1</sup>*

Il s'agit d'une économie qui cherche à maximiser l'utilisation des ressources tout en assurant une production optimale des biens et services. Selon l'Institut d'Économie circulaire, *« L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. »<sup>2</sup>*

Dans cette économie, on trouve l'affirmation de plusieurs principes : amélioration du bien-être humain, équité sociale, faible impact écologique, plutôt l'usage que la propriété, système industriel global performant etc. C'est une véritable économie novatrice qui répond aux enjeux d'aujourd'hui pour le monde et pour l'Afrique en particulier, où tout est à construire et où on peut faire correspondre la culture du partage avec la philosophie de l'usage.

Voilà pourquoi ce nouveau numéro d'Afrique durable 2030 est consacré aux « enjeux et perspectives de l'économie circulaire en Afrique ».

Il faut souligner d'emblée qu'il n'y a pas un objectif spécifique des 17 ODD qui soit consacré à l'économie circulaire. Mais la philosophie même de l'économie circulaire est assez féconde pour mener des actions permettant d'atteindre les objectifs de la durabilité. Comme l'affirme à juste titre, la Plateforme Agenda 2030 ([www.plateformeagenda2030.ch](http://www.plateformeagenda2030.ch)), *« Un modèle circulaire, qui maintient les matières premières extraites dans le circuit et utilise les ressources avec précaution, évite les déchets dès la conception et régénère les systèmes naturels, apporte une contribution positive directe ou indirecte à de nombreux ODD »<sup>3</sup>*. D'une certaine manière, l'économie circulaire

---

<sup>1</sup> Aurez, V. & Georgeault, L. (2019). Économie circulaire. Système économique et finitude des ressources. De Boeck

<sup>2</sup> « Qu'est-ce que l'Économie circulaire ? » in [www.institut-economie-circulaire.fr](http://www.institut-economie-circulaire.fr), consulté en juillet 2022, sur <https://institut-economie-circulaire.fr/economie-circulaire/>

<sup>3</sup> « Promouvoir l'économie circulaire contribue au développement durable », sur [www.plateformeagenda2030.ch](http://www.plateformeagenda2030.ch), consulté en juillet 2022 via





est liée tous les ODD mais si on doit en privilégier un, plusieurs spécialistes s'accordent à mettre en avant l'**ODD 12 « Établir des modes de consommation et de production durables »**.

Alors pour ce nouveau numéro, les cibles pouvant servir de cadre sont les suivantes :

- 12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- 12.3 : D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte
- 12.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
- 12.6 : Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité
- 12.7 : Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales
- 12.8 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
- 12.a : Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables
- 12.b : Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

### Modalités

- L'auteur devra impérativement choisir au minimum l'un des enjeux proposés ainsi qu'utiliser dans la mesure du possible une voir plusieurs cibles d'ODD ou de l'Agenda 2063 indiquées précédemment pour rédiger sa proposition d'article.
- Africa 21 n'accepte que les productions originales. Aucun document ayant fait l'objet d'une publication ou d'une soumission dans une autre revue ne sera accepté.

---

<https://www.pplateformeagenda2030.ch/promouvoir-leconomie-circulaire-contribue-au-developpement-durable/>





- Le texte peut être rédigé en français ou en anglais.
- Le résumé servant de base à la sélection initiale des articles de la revue, devra faire au maximum une page et expliquer de manière claire l'approche et les enjeux abordés, les exemples sélectionnés pour appuyer la démonstration.
- Le travail final (après validation du résumé) peut prendre la forme d'un article scientifique (8 à 15 pages, illustrations et notes bas de page incluses) sur le thème spécifique de la revue ou la forme d'un essai sur un sujet libre en lien avec les ODD et l'Afrique (3 à 5 pages, idem).
- Les propositions devront comporter également une courte biographie de l'auteur dans un document à part.
- Le style est libre mais doit répondre aux critères proposés par l'équipe éditoriale d'Africa 21 (voir document en pièce jointe)
- Toute contribution à la revue se fait sur une base bénévole à l'image des autres grandes revues internationales et dans l'esprit de partage au plus grand nombre du savoir et de la science.

#### Agenda prévisionnel

- 1<sup>er</sup> juillet – 31 juillet 2022 appel à contribution, période d'envoi des propositions de résumé d'article.
- 1<sup>er</sup> août 2022 réponse pour les projets d'article sélectionnés.
- 1<sup>er</sup> août – 30 septembre 2022 période de rédaction des articles, remise de la première version.
- 1<sup>er</sup> octobre – 31 octobre 2022 période de révision par les pairs (*peer-review*).
- 15 novembre 2022 date limite de remise de l'article dans sa version finale.
- 16 novembre – 30 novembre 2022 édition de la revue.
- 10 décembre diffusion de la revue, mise en ligne sur le site Internet.

